

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX
24 octobre 2024

Procès-verbal

Présidence :	Philippe Savoy
Conseil général :	40 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s <i>(selon liste des présences annexée)</i>
Excusé.e.s :	Catherine Balmer, Jean-Baptiste Carrel, Florian Clerc, Philippe Cuany, Bernard Eltschinger, Valentin Favre, Armin Grünenfelder, Alain Roussi, Ludovic Vernaglione et Jiri Zatloukal
Conseil communal :	Julien Gremaud (syndic), Yves Rumo (vice-syndic), Diana Carbonnier, Geneviève Frick, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Pascal Cudré-Mauroux et José Nieva
Excusé :	Roger Berset
Secrétaire :	Nadia Galley

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance. Il salue particulièrement M. Ernest Schoenenweid nouvel élu du cercle de Le Glèbe, assermenté le 8 juillet 2024.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 10 octobre 2024 ;
- par publication dans la Feuille officielle no 41 du 11 octobre 2024 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

Cette séance inaugure le vote électronique. Chacun.e a reçu un boîtier et avec l'aide de Gilbert et Patrick Modoux, l'assemblée procède à un test du vote électronique.

Le test est réalisé avec satisfaction. Pour rappel, les votes nominatifs seront publiés en annexe du procès-verbal.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

Au vu du nombre d'excusés, la majorité est de 21, le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans les délais, celle-ci peut valablement siéger.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2024
2. Modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français – approbation
 - 2.1 *Modification de l'article 16 des statuts*
 - 2.2 *Modification de l'article 39 des statuts*
3. Farvagny-le-Grand – Installation d'un cabinet médical de groupe – Appui financier communal Octroi d'un prêt sans intérêt
4. Crédits d'engagement de la commune de Gibloux
 - 4.1 *Rueyres-st-Laurent, assainissement Route des Rochettes*

- 4.2 Achat d'un véhicule pour le secteur Adduction d'eau
- 4.3 Corpataux, modification de collecteurs d'épuration dans le secteur Pré-Fleuri – Route d'Ilens
- 4.4 Rueyres-st-Laurent, remplacement de la passerelle sur Le Glèbe dans le secteur Les Rochettes
- 4.5 Achat d'un véhicule forestier multifonction de type débusqueur
- 5. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général selon l'article 52 du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 5.1 No 32 – HMG, Energie et élimination des déchets
 - 5.2 No 33 – Amélioration du service des bus scolaires
 - 5.3 No 34 – Frais d'électricité de la commune
- 6. Propositions
 - 6.1 Proposition de Pascal Kraysenbühl : réduire de 9 à 7 membres le Conseil communal pour la législature 2026-2031
 - 6.2 Proposition de Pascal Kraysenbühl : versement d'un montant d'un franc par habitant.e de Gibloux à la faîtière « Fribourg-Solidaire »
 - 6.3 Proposition de Léo Bulliard : entreprendre les démarches en vue de l'acquisition de la parcelle art. 23 RF, secteur Farvagny-le-Petit
- 7. Informations et communications du Conseil communal
- 8. Informations et communications du Bureau
- 9. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2024**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024 ?

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. **Modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-lac français - approbation**

Présentation du dossier par Julien Gremaud

La proposition de modification des statuts discutée et approuvée en mars 2023 par le Conseil général a été refusée par certaines communes notamment en raison de la clé de répartition.

Le comité de l'Association propose de revenir avec deux modifications :

- le nombre de membre au comité lié à la construction du CO de Givisiez, commune qui n'a pas encore de représentant au comité ;
- la limite d'endettement qui passe de 125 millions de francs à 150 millions de francs, l'augmentation découle de différentes modifications de projets.

La votation de ce soir n'est pas une autorisation de dépenses, mais bien une limite d'endettement. Le tout sera voté devant l'assemblée des délégués pour chaque projet et selon les coûts, ce pourrait aussi être une votation populaire.

Julien Gremaud, en sa qualité de membre au comité, mettra tout en œuvre pour limiter les dépenses. Il faut tout de même avancer, on réalise des écoles au niveau primaires, il faut aussi le faire pour les CO du fait que la population augmente.

2.1 Modification de l'article 16 des statuts

Rapport de la commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« La Commission financière a examiné ces modifications qui consistent à inclure la commune de Givisiez en tant que commune-siège et augmenter la limite d'endettement de l'association à 150 millions de francs en tenant compte notamment de l'agrandissement du CO du Gibloux à l'horizon 2035 et la rénovation du CO de Pérolles à plus court terme que prévu.

La commission donne un préavis positif aux modifications des statuts. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la modification de l'article 16 des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-lac français ?

La modification de l'article 16 des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-lac français est acceptée à l'unanimité.

2.2 Modification de l'article 39 des statuts**Rapport de la commission financière :**

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. point 2.1 dudit procès-verbal.

Discussion :

Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

« Dans le message du Conseil communal qui nous est présenté ce soir, au point 3 paragraphe 2 (limite d'endettement), il est dit que le CO du Gibloux devra être rénové voire agrandi à l'horizon 2035.

Dans l'annexe 2 du même message, point 1.2, poursuite des réflexions pour adapter l'offre des CO à la progression démographique, le message du comité de direction destiné à l'assemblée des délégués qui s'est tenue le 2 mai 2024 précise au 2ème paragraphe que : pour mémoire, selon l'étude Microgis, il est prévu 6 à 7 classes de plus à l'horizon 2035 au CO de Marly, 4 à 5 classes de plus à l'horizon 2030 au CO de Pérolles, 4 à 5 classes de plus à l'horizon 2035 au CO de Sarine Ouest et un statu quo au CO du Gibloux.

J'aimerais savoir ce qui s'est passé entre cette réunion et le message du Conseil communal. Surtout que lors du prochain message, consacré à un soutien financier pour l'installation d'un cabinet médical à Farvagny, il est cité que notre commune enregistre environ 200 personnes de plus par an. Je pense que notre CO aura vraiment besoin de rénovations également de classes supplémentaires d'ici à 2035 si ce n'est pas avant. »

Julien Gremaud

Il a aussi défendu cette position au sein du comité. L'augmentation des élèves sera également au niveau de Gibloux. L'ancienne partie du CO du Gibloux devra de toute manière être rénovée et c'est à ce moment-là qu'une discussion quant à un agrandissement se fera.

Il y a une augmentation des élèves au niveau primaire qui va se répercuter au niveau secondaire.

La réponse convient à Gilles Barras.

Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Il est demandé au Conseil communal d'entreprendre des démarches anticipatives au niveau des terrains à disposition dans le secteur du CO du Gibloux.

Julien Gremaud

Le parking en face du CO est actuellement en zone d'intérêt général avec une prolongation de terrain d'environ 7 à 8'000 m² également en zone d'intérêt général.

La réponse convient à Claude Chassot.

Décision :

Acceptez-vous la modification de l'article 39 des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-lac français ?

La modification de l'article 16 des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-lac français est acceptée à l'unanimité.

3. Farvagny-le-Grand – Installation d'un cabinet médical de groupe – Appui financier communal – Octroi d'un prêt sans intérêt**Présentation du dossier par Jacques Crausaz**

Le risque de voir les commerces quittés les zones rurales, de voir les médecins plutôt s'établir en zone urbaine, est un risque réel pris très au sérieux par le Conseil communal.

En vieillissement de la population, la nécessité de réduire le transport individuel, le soutien que nous voulons aux circuits courts, impliquent que nous devons veiller au maintien des commerces et des services de proximité.

Le Conseil communal est heureux que des jeunes médecins généralistes souhaitent s'installer dans la commune et a décidé de soutenir ce projet.

Le Conseil communal propose une aide concrète à un projet concret au service de la population, soit l'ouverture d'un cabinet médical de groupe orienté médecine générale à Farvagny-le-Grand et invite le Conseil général à soutenir la proposition

Rapport de la commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière soutient l'implantation du cabinet médical et plébiscite l'appui financier que la commune lui apporte par le biais d'un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 400'000.- sur dix ans. La commission est cependant surprise par l'absence de garantie demandée aux exploitants du cabinet. Quand bien même il ne fait aucun doute que l'installation d'un cabinet de groupe réponde aux besoins de la population giblousienne et par conséquent, dégage une rentabilité suffisante, une opération telle qu'un prêt sans intérêt s'accompagne usuellement d'une garantie ou d'un cautionnement. Elle invite donc le Conseil communal à convenir d'une assurance avec Farvamed.

Avec cette remarque, la Commission financière préavise favorablement l'octroi du prêt.»

Discussion :

Laurent Schwaller, Rossens, à titre personnel

« Je souhaite tout d'abord saluer l'initiative visant à soutenir l'implantation d'un service médical dans notre commune, un projet qui bénéficierait à nos habitants. Cela étant dit, j'aimerais soulever plusieurs questions concernant la proposition de prêter CHF 400'000.- sans intérêt pour ce projet.

La commune n'étant pas une banque, il est important de rappeler que cet argent appartient aux contribuables. Cela nous impose une gestion responsable et prudente des fonds publics. De ce fait, ma principale interrogation concerne les garanties que nous avons quant au remboursement de cette somme par les médecins bénéficiaires. Comment s'assurer que cette dette sera honorée dans les délais convenus, est-il prévu des pénalités de retard ?

De plus, le fait de prêter une telle somme sans intérêt soulève des questions légales et financières. Est-il juridiquement acceptable, pour une commune, de se substituer à une banque pour accorder un prêt, même à une entreprise ou un service essentiel comme celui-ci ? Ne risquons-nous pas de créer un précédent, ouvrant la voie à d'autres demandes similaires ?

Pour renforcer la sécurité financière et garantir une certaine équité, je propose d'appliquer au minimum le taux d'intérêt de référence de l'Administration fédérale des contributions, afin d'éviter d'assumer un rôle de prêteur sans compensation financière pour la commune.

Je vous remercie par avance pour les éclaircissements que vous pourrez apporter à ces questions afin que nous puissions prendre une décision en toute connaissance de cause. »

Jacques Crausaz

Il comprend les préoccupations qui sont également exprimées par la Commission financière.

De la part du Conseil communal, la proposition est claire, il ne sera pas proposé d'appliquer un taux d'intérêt. Le Conseil communal a été abordé par les médecins-entrepreneurs à ce titre pour leur permettre de bénéficier d'un prêt sans intérêt afin d'alléger les frais de la mise en route du service.

Un cabinet médical est une institution au service de la santé mais aussi une activité économique. Ce qui est proposé, est une aide dans un esprit entrepreneurial.

Dans cette matière, il est vrai que la commune remplace une banque quelque part. Il s'agit un peu du syndrome de la poule et de l'œuf : il faut montrer ce que l'on sait faire pour obtenir un prêt, et pour montrer ce que l'on sait faire, il faut bénéficier d'un prêt.

Le Conseil communal souhaite rompre ce cercle vicieux et permettre le démarrage de cette initiative de cabinet médical.

Il est clair que toutes les dispositions seront prises dans le contrat de prêt pour obtenir ou faire signer aux médecins-entrepreneurs un maximum de garanties sur la suite qui sera donnée à notre aide financière.

S'agissant des assurances, il est pris acte de la position de la Commission financière demandant de conclure une assurance, intéressant de savoir à quel type d'assurance elle pense. La chose que le Conseil communal fera est de vérifier si les médecins-entrepreneurs sont correctement assurés.

Laurent Schwaller maintient tout de même sa proposition.

Charles Zimmerli, Farvagny, à titre personnel

On offre la possibilité à des médecins de s'installer et si on ne leur offre pas les conditions auxquelles ils ont besoin, ils iront voir ailleurs.

La proposition du Conseil communal sera votée en premier, si celle-ci est refusée, la proposition de Laurent Schwaller sera alors votée.

Décision :

Acceptez-vous l'octroi d'un prêt sans intérêt pour l'installation d'un cabinet médical de groupe à Farvagny-le-Grand ?

Avec 36 oui et 4 non, l'octroi d'un prêt sans intérêt est accepté.

4. Crédits d'engagement de la commune de Gibloux

4.1 Rueyres-st-Laurent, assainissement Route des Rochettes

Présentation du dossier par Yves Rumo

Lorsque la commune a réalisé les travaux sur la Route du Glèbe, il n'était pas prévu de revenir si tôt présenter l'investissement de ce soir. Malheureusement la météo et la stabilité du terrain en a décidé autrement et afin d'éviter un éboulement et des coûts plus onéreux, il est proposé ce crédit d'engagement.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« L'ampleur du montant et des travaux à entreprendre dépassent le simple entretien des routes en principe prévu dans le crédit-cadre idoine, raison pour laquelle ce crédit est soumis à l'approbation du Conseil général. »

La Commission financière émet un préavis favorable à ce crédit d'engagement d'un montant total de CHF 125'000.- y compris une réserve de CHF 20'000.- pour les divers et imprévus. »

Discussion :

Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Ce lieu-dit « Les Rochettes » sera un souci récurrent dans le cadre de l'entretien de nos routes. Il est demandé de faire un paquet général pour cette route qui mène de Rueyres-st-Laurent à Estavayer-le-Gibloux.

A l'époque, l'ancienne commune de Le Glèbe a connu de gros soucis notamment sur le site du monticule monastique soutenant la chapelle de Rueyres-st-Laurent. Il est demandé de prévoir avec le géologue une étude globale de ce secteur.

Laurent Schwaller représentant la majorité du cercle de Rossens

« Au nom de la majorité du groupe de Rossens, nous souhaitons exprimer nos interrogations quant à l'absence de la réfection de la route des Rochettes dans le crédit cadre voté en décembre 2023. »

Pour rappel, le Conseil général a approuvé un crédit cadre de CHF 1'500'000.-, à utiliser sur une période de cinq ans pour des projets d'infrastructures routiers.

Nous estimons que la réfection de la route des Rochettes, bien que considérée comme une urgence, devrait être incluse dans ce crédit cadre. Cette route est un axe important pour notre commune et sa remise en état ne devrait pas être financée en dehors de ce budget, qui a précisément été approuvé pour répondre à ce type de besoins.

Nous vous remercions de nous éclairer sur les raisons pour lesquelles cette réfection n'a pas été intégrée au crédit cadre. Selon nous, l'urgence de la situation ne justifie pas de déroger au cadre budgétaire voté, mais au contraire, renforce l'importance de prioriser ce projet dans l'utilisation des fonds alloués. »

Yves Rumo

Il prend note de l'intervention de Claude Chassot sur l'instabilité du terrain, le nécessaire sera fait selon le budget afin de procéder à une petite étude.

S'agissant de l'intervention de Laurent Schwaller, la question s'est déjà posée avec la Commission financière. Avec plus de 125 km de routes, la liste des travaux d'entretien à réaliser, respectivement CHF 300'00.- par année sera respectée. Toutefois, si la commune doit inclure les travaux spéciaux, les travaux courants devront être repoussés et les projets n'avanceront pas.

Le crédit-cadre est essentiellement prévu pour les entretiens légers des surfaçages mais pas pour des travaux d'une telle importance.

Cédric Dubuis, Le Glèbe, à titre personnel

Il est demandé s'il y a un risque réel d'accident potentiel ou pressant à faire cet entretien.

Yves Rumo

Avec la période hivernale qui arrive, gel et dégel ainsi que les fortes pluies qu'il y a eu, le risque d'un futur éboulement est probable.

Cédric Dubuis

Ce qui veut dire une fermeture de route avant l'hiver afin de ne pas prendre de risque.

Yves Rumo répond par l'affirmative.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 125'000.- pour l'assainissement de la Route des Rochettes à Rueyres-st-Laurent ?

Avec 35 oui, 4 non et 1 abstention, le crédit d'engagement de CHF 125'000.- est accepté.

4.2 Achat d'un véhicule pour le secteur Adduction d'eau**Présentation du dossier par Julien Gremaud du fait que Roger Berset est excusé**

Il est donné quelques informations complémentaires au message concernant le véhicule actuel :

- changement des batteries, CHF 17'000.-, cher pour un véhicule ayant passablement d'année ;
- autonomie, entre 30 et 40 km, de loin plus suffisant.

Le véhicule proposé ce soir est un véhicule thermique avec plus de puissance, l'ancien véhicule devant être rechargé à une borne, cela devenait compliqué.

Le véhicule actuel sera toujours utilisé mais au sein du secteur de l'édilité pour des petits trajets.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kräyenbühl, président

« La Commission financière émet un préavis favorable à ce crédit d'engagement d'un montant de CHF 50'000.-. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour l'achat d'un véhicule pour le secteur Adduction d'eau ?

Le crédit d'engagement de CHF 50'000.- est accepté à l'unanimité.

4.3 Corpataux, modification de collecteurs d'épuration dans le secteur Pré-Fleuri – Route d'Ilens**Présentation du dossier par Julien Gremaud du fait que Roger Berset est excusé**

Il s'agit d'un dossier qui date de l'ancienne commune de Corpataux-Magnedens, les collecteurs passent sur une parcelle privée.

Les propriétaires de cette parcelle ont maintenant un projet de construction ce qui implique le déplacement de ces collecteurs.

Le tout est à la charge de la commune car aucune convention n'a été signée en son temps avec les propriétaires quant à l'emplacement des collecteurs sur leur parcelle.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kräyenbühl, président

« En l'absence d'inscription d'un droit de passage au Registre foncier, la commune ne peut légalement exiger du propriétaire de la parcelle une participation pour le déplacement des conduites. Les travaux dont le montant s'élève à CHF 460'000.-, seront financés par la réserve de maintien de la valeur ou, cas échéant par l'emprunt.

La Commission financière émet un préavis favorable à ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 460'000.- pour la modification de collecteurs d'épuration dans le secteur Pré-Fleuri – Route d'Ilens à Corpataux ?

Le crédit d'engagement de CHF 460'000.- est accepté à l'unanimité.

4.4 Rueyres-st-Laurent, remplacement de la passerelle sur le Glèbe dans le secteur Les Rochettes**Présentation du dossier par Dominique Ayer**

Cette passerelle est fermée depuis le 1^{er} mars 2024 suite à l'affaissement d'une partie du tablier. Elle est construite exclusivement en bois.

Le Conseil communal constate malheureusement que cette technique de construction n'est pas pérenne avec une durée de vie de 10 à 15 ans.

Pour pallier à cet inconvénient majeur, le Conseil communal s'est inspiré de la réalisation des passerelles du sentier du lac de la Gruyère.

La nouvelle passerelle avec platelage et garde-corps en bois sera ainsi supportée par deux poutres métalliques afin de prolonger considérablement sa durée d'utilisation.

Le coût total se monte à CHF 70'000.- dont CHF 12'000.- concernant la démolition de la passerelle existante.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Sachant que le service technique procédera à la démolition de la passerelle existante et aux éventuelles coupes de bois nécessaires à l'installation de la nouvelle structure, la Commission financière émet un préavis favorable à ce crédit d'ouvrage de CHF 70'000.-. »

Discussion :

Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

« Même si cette passerelle ne fait pas partie d'un itinéraire Swiss rando, je pense qu'il faut absolument la refaire, ce qu'a estimé l'ensemble du groupe de Farvagny lors de sa séance de préparation.

En connaissant la situation de cette dernière, elle se situe dans l'ombre avec beaucoup d'humidité, je ne comprends pas pourquoi cette passerelle ne serait pas entièrement en métal, ce qui se fait à beaucoup d'endroits présentant la même configuration.

Je suis conscient que c'est moins beau mais cela permettrait de pérenniser ces travaux.

Avez-vous fait une estimation des coûts si cette dernière devait être entièrement en métal ? »

Dominique Ayer

Il n'y a pas eu d'estimation du coût pour la faire totalement en métal du fait qu'elle ne fait que 13 mètres de long. La commune étant un des plus grand propriétaire forestier, il est souhaité de mettre une partie de bois sur cette passerelle.

Didier Gobet représentant le cercle de Farvagny

« L'ensemble des membres du groupe de Farvagny présents à la séance de préparation soutient l'investissement relatif au remplacement de la passerelle sur le Glèbe dans le secteur Les Rochettes.

Il est cependant à relever que de très nombreux investissements attendent toujours leur réalisation. Selon la situation transmise pour le Conseil général du 27 mai 2024, il restait près de 50 objets non encore réalisés. Le plus ancien est très certainement celui de la traversée du village de Grenilles, pour rappel, cela fait plus de 10 ans que l'assemblée communale de Farvagny avait accepté un crédit d'investissement à hauteur d'un million de francs pour la sécurité dans le village de Grenilles et prévoyait la réalisation d'un trottoir ainsi que des arrêts de bus, ceci en partenariat avec l'Etat de Fribourg.

J'ai pu constater que les travaux du remplacement de la passerelle de Posat n'ont toujours pas débutés. Est-ce que le délai annoncé lors de la dernière séance du Conseil général, soit pour l'automne 2024, sera respecté ? Nous l'espérons vivement.

Nous demandons que l'ensemble des investissements approuvés par le Conseil général, respectivement par les assemblées communales des anciennes communes fusionnées, soit réalisés dans des délais annoncés, respectivement dans des délais raisonnables. »

Dominique Ayer

Il est confirmé que si le 1^{er} jour de l'hiver est comme les années passées le 21 décembre, la passerelle de Posat sera construite.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 70'000.- pour le remplacement de la passerelle sur le Glèbe dans le secteur Les Rochettes ?

Avec 39 oui et 1 abstention, le crédit d'engagement de CHF 70'000.- est accepté.

4.5 Achat d'un véhicule forestier multifonction de type débusqueur

Présentation du dossier par Dominique Ayer

Le secteur des forêts est en phase de transition avec l'engagement d'un nouveau forestier communal, en novembre 2023 suite au départ à la retraite de René Bovigny.

Avant de procéder à cet engagement, le Conseil communal a évalué l'opportunité de rejoindre la corporation de Forêt Sarine, entité gérant presque tout le patrimoine forestier du district.

Après de longues discussions, le Conseil communal a décidé de maintenir l'autonomie communale pour la gestion de son patrimoine forestier, en considérant que ce service de proximité se justifie pleinement pour une commune de notre taille.

Suite à cette décision, le Conseil communal propose l'achat de ce véhicule, multifonctionnel, permettant de tirer les bois, de les charger et de les transporter. Tous les triages forestiers nous entourant en possèdent un.

Le plan financier 2024-2028 faisait mention de l'achat de la pelle araignée et la remorque forestière avec grue auprès d'un de nos collaborateurs chez qui ce matériel était alors loué. Ce matériel étant hors d'usage et pas spécifique à l'exploitation forestière, le Conseil communal a renoncé à cet achat. Le montant non dépensé correspond à CHF 130'000.-.

Le plan financier faisait également mention de l'achat d'un tracteur supplémentaire, le Conseil communal y renonce. Le montant non dépensé correspond à CHF 190'000.-.

Les deux investissements cumulés de CHF 320'000.- sont remplacés par l'achat du débusqueur d'une valeur de CHF 600'000.-.

Il est à souligner que les coûts annuels de CHF 60'000.- pour des locations de machines vont être fortement réduits.

Avec cet achat, le secteur des forêts aura désormais un outil de travail rationnel et adapté aux méthodes d'exploitations forestières actuelles.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière rappelle qu'il ne lui appartient pas de s'exprimer sur l'opportunité des objets qui lui sont soumis. Elle constate ici que la variante initiale de CHF 320'000.- a été abandonnée au profit de l'achat de ce débusqueur. L'acquisition doit passer par un marché public ouvert, de sorte que la somme de CHF 600'000.- représente un maximum. A relever que les frais annuels sont estimés à CHF 48'000.-. Pour la Commission financière, l'opportunité de louer ce véhicule à Forêt-Sarine ou d'autres corporations forestières dans le canton devrait être examinée par le secteur des forêts.

La Commission financière préavise favorablement cette acquisition. »

Discussion :

Yasmine Macheret, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

« Je comprends bien l'importance de s'adapter à notre temps et je ne doute pas que cette machine puisse être un outil utile et performant. Cependant, avant de prendre une telle décision, j'aimerais poser quatre questions qui nécessitent selon moi clarification.

- 1. Le budget initial prévu dans le plan financier 2024-2028 était de CHF 300'000.- et nous faisons face à un investissement de CHF 600'000.-.
Où est-ce que le Conseil communal prévoit de trouver les fonds pour couvrir cette différence ?*
- 2. Compte tenu de la taille de nos forêts et de nos besoins spécifiques, pourquoi avoir opté pour une machine aussi spécialisée ? autres alternatives ?*
- 3. Il est prévu que cette machine soit utilisée environ 800 heures par année. À ce niveau d'utilisation, comment le Conseil communal évalue-t-il la rentabilité de cet achat à long terme ?*
- 4. L'impact potentiel sur nos chemins forestiers a-t-il été pris en compte dans l'analyse des coûts, y compris ceux liés à leur entretien après le passage de cette machine ? »*

Dominique Ayer

S'agissant de la première question, le budget initial prévu n'est pas utilisé du fait que les mesures ont changé et que la machine que nous voulions acheter est hors d'usage.

S'agissant de la 2^{ème} question, tous les triages forestiers sont équipés de ce genre d'outil qui est justement multifonction afin d'éviter d'acheter plusieurs machines différentes et qui au final nous coûtent encore plus chères.

S'agissant de l'impact sur les chemins, ce sera beaucoup mieux qu'une pelle de chantier qui avait des conséquences relativement importantes sur l'activité faite.

S'agissant de l'utiliser 800 heures par année, il s'agit d'une estimation faite au niveau suisse pour être rentable.

Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Le montant de CHF 600'000.- est conséquent. La question se pose de savoir si le Conseil communal a réfléchi à acheter une machine d'occasion. Sur le marché, il existe un tracteur multifonction de 2023, avec 220 heures d'utilisation pour la somme de CHF 330'000.-.

Dominique Ayer

Le Conseil communal prend note de cette proposition et va l'analyser.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 600'000.- pour l'achat d'un véhicule forestier multifonction de type débusqueur ?

Avec 23 oui, 11 non et 6 abstentions, le crédit d'engagement de CHF 600'000.- est accepté.

5. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général selon l'article 52 du Règlement du Conseil général (RCG)

5.1 Question no 32 – HMG, Energie et élimination des déchets, Marianne Pittet

« Les comptes 2023 du Home médicalisé du Gibloux ont été approuvés en séance du Conseil général du 27 mai 2024.

S'agissant du compte 4127.3120.00 Energie et élimination des déchets, il a été demandé de connaître le montant de la consommation annuelle d'électricité du Home ainsi que le détail des factures y relatives.»

Réponse du Conseil communal

Après consultation du Comité du HMG et selon les informations de M. Laurent Eltschinger, directeur du HMG, il ressort que le montant annuel des factures d'électricité pour l'année 2023 s'élève à CHF 51'671.75 pour la période de janvier 2023 à décembre 2023.

Pour compléter cette information, M. Laurent Eltschinger nous a également transmis le montant des frais relatifs au chauffage à distance qui s'élève à CHF 61'285.80 pour la même période.

Le Dicastère n'a pas d'autres commentaires à apporter.

La réponse convient à Marianne Pittet.

5.2 Question no 33 – Amélioration du service des bus scolaires ; Florian Berset

« Le rapport de gestion 2023 de la Commune de Gibloux a été présenté en séance du Conseil général du 27 mai 2024. En parallèle de cette information, la nécessité d'améliorer le service des bus scolaires a été relevée par M. Florian Berset.

Sachant que de nouvelles dispositions pourront être décidées en 2024 avec de futurs prestataires, il est souhaité que cette question des transports puisse être étudiée d'une façon plus élargie.

Tous les villages de la commune ne sont pas desservis par les transports publics avec la même régularité et les mêmes cadences. Pour conséquence, les services de la commune ne sont pas accessibles de façon équitable à tous les habitants. Pour exemple :

- la jeunesse : le rapport d'activité démontre clairement que les jeunes domiciliés à Villarsel, Estavayer-le-Gibloux, Grenilles ou Posat sont très peu nombreux à fréquenter les activités de Midnight ;*
- les séniors : le rapport d'activité de Gibloux Solidaire démontre que les séniors du Glèbe sont peu nombreux à fréquenter les activités proposées et qu'inversement, ils sont très demandeurs de leur service de transport.*

Puisqu'une réflexion va être menée afin d'améliorer les transports scolaires, il est demandé si le Conseil communal pourrait également porter une réflexion sur la politique de transport au sein de la commune, ceci afin de garantir une offre équitable pour tous les habitants de Gibloux.

Du fait de la démission de M. Florian Berset avec effet au 5 juillet 2024 et en vertu de l'article 53 du Règlement du Conseil général, la question sera reprise par Marianne Pittet. »

Réponse du Conseil communal

Les transports scolaires sont une obligation communale découlant de l'application de la loi scolaire cantonale (art. 7 al. 3 in fine RLS).

Le Conseil communal de Gibloux a décidé de continuer à proposer des transports « dédiés » à savoir que les enfants giblousiens n'ont pas de transport dit « à la ligne ». Cette solution permet d'assurer un service de qualité, mais également d'éviter différentes problématiques, telles que celles rencontrées dernièrement par certaines communes. Bien évidemment, la solution choisie a également un coût, légèrement plus élevé.

Les moyens de transports utilisés par les écoles (soit des minibus et midibus principalement, entre 20 et 35 places) ne peuvent néanmoins accueillir des adultes, dans la mesure où les assises ne sont pas faites pour une personne de taille adulte. Par ailleurs, il n'est pas souhaité ni souhaitable d'accueillir du public dans les transports scolaires, en même temps que les écoliers.

Il est dès lors totalement illusoire de croire qu'il serait possible d'organiser des transports « dédiés » qui pourraient également servir aux transports de personnes adultes. Ou alors, cela nécessiterait la mise en place de cars, avec un surcoût exagéré. Comme déjà expliqué directement en séance du Conseil général, **le Conseil communal ne voit dès lors aucun lien entre les transports publics et les transports scolaires et il n'effectuera pas d'analyse simultanée de ces deux moyens.**

Si le Conseil communal venait à envisager la création de transports publics internes à la commune, des synergies avec les transports scolaires pourraient alors être trouvées.

Le Dicastère n'a pas d'autres commentaires à apporter.

Marianne Pittet

L'idée doit être dans nos têtes afin d'améliorer la mobilité pour tous les villages de la commune. Elle encourage la commission des transports de se pencher sur cette question et de faire des propositions.

Cas échéant, elle va voir de son côté qu'elles sont les possibilités pour améliorer cette mobilité qui est grandement nécessaire si on n'est pas dans l'axe Farvagny-Rossens-Corpataux.

5.3 Question no 34 – Frais d'électricité de la commune ; Marianne Pittet

Il est constaté que les frais d'électricité de la commune s'élèvent à plus de CHF 362'000.00. La Commune de Gibloux ayant récemment renouvelé son label Cité de l'énergie, il est demandé d'obtenir les informations suivantes :

- la liste des bâtiments communaux équipés de panneaux photovoltaïques ;
- la production en kWh ;
- le revenu généré pour la commune. »

Réponse du Conseil communal

Notre commune suit de près tout ce qui concerne la consommation d'électricité ainsi que les coûts pour chaque bâtiment. Un programme informatique (Enercoach) nous permet d'effectuer ce suivi et d'établir les moyennes en sachant que les factures ne sont pas nécessairement établies pour l'année civile.

Notre service technique a réalisé cet été une projection du potentiel d'installations photovoltaïques pour les bâtiments communaux. Cette estimation est réalisée à l'aide d'un programme qui tient compte de l'exposition du bâtiment mais pas de sa capacité à recevoir une installation solaire en raison de son ancienneté, de sa structure... Le programme ne sait pas non plus si c'est un bâtiment historique ou si les façades sont exploitables. L'étude a été projetée sur 20 bâtiments communaux.

Nous livrons ci-après quelques chiffres qui ont été demandés :

Consommation électrique des bâtiments communaux	2022	361'649 kWh
	2023	348'000 kWh (estim. pour 2 bâtim.)

Coût de la consommation d'électricité

(bâtiments et locaux communaux, éclairage public, terrains de football, installations pour l'eau potable et l'épuration	2022	200'423.80 CHF
	2023	236'944.30 CHF

Production annuelle en panneaux photovoltaïques 146'100 kWh

Part autoconsommation estimée à 37 % 57'057 kWh

Bâtiments communaux équipés de panneaux photovoltaïques 6 bâtiments sur 20

Potentiel de couverture de bâtiments communaux 3'536 m²

Production possible 765'000 kWh

Investissement à réaliser 1'676'000 CHF

Il faut encore être prudent sur l'aspect financier des installations photovoltaïques. Le rendement ou autre apport financier est encore difficile à établir et nous sommes encore dans des estimations approximatives. L'analyse n'a pas encore suffisamment de recul, entre autres par rapport aux installations récentes.

Production annuelle photovoltaïque - Commune de Gibloux

Estimation calculée. Solarlog ne fonctionnant pas sur tous les sites.

Bâtiment Lieu	Nbre de panneaux	Production panneaux	Total annuel MWh	Rendement mensuel MWh	
Ecoles Farvagny-Grand	48	0.29375	14.1		
Edilité Rossens			32.4	2.7	
Ecole Rossens			30.0	2.5	
Ecole Estavayer-le-Gibloux			30.0	2.5	
Service forestier Vuisternens-Ogoz			9.6	0.8	
Halle sport Farvagny-Grand			30.0	2.5	
Total production annuelle			146.1		

Part autoconsommation estimée 37%

54.057

Les Dicastères n'ont pas d'autres commentaires à apporter.

La réponse convient à Marianne Pittet.

6. Proposition

6.1 Proposition de Pascal Krayenbühl : réduire de 9 à 7 membres le Conseil communal pour la législature 2026-2032

« Les prochaines élections approchent à grands pas. La question du nombre de membres du Conseil communal mérite une attention particulière. Sachant qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes intéressées à se porter candidates à de telles fonctions, il pourrait être judicieux de réduire le nombre de représentant.e.s au Conseil communal. Un nombre réduit de personnes pourrait également être un avantage en contribuant à un gain d'efficacité dans la gestion courante de la commune. Le nombre de 7 est d'ailleurs fréquemment retenu dans nos institutions aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau cantonal. Il semble judicieux d'analyser une telle possibilité suffisamment tôt avant le scrutin. La fin de la période de transition prévue par la Convention de fusion de Gibloux se rapproche et paraît un moment opportun pour ce faire.

Dès lors, je propose que le Conseil communal de Gibloux soit réduit de 9 à 7 membres dès la législature 2026 à 2031. »

Le Bureau a préavisé de recevable la proposition.

Pascal Krayenbühl

Cette proposition fait suite à différentes discussions avec certains membres du Conseil communal et du Conseil général.

Une réflexion aussi qui a conduit cette proposition est qu'un petit nombre peut être plus efficace notamment avec l'appui d'une administration comme aujourd'hui.

On trouve souvent dans beaucoup de nos institutions sept personnes que ce soit au Conseil d'Etat, au Conseil fédéral.

Il est rappelé que transmettre la proposition signifie pour le Conseil communal d'étudier et proposer des solutions, que ce n'est pas ce soir que le Conseil général décide de passer de 9 à 7 membres, mais bien une proposition soumise au Conseil communal.

Julien Gremaud

Depuis la fin de l'été déjà, le Conseil communal discute de cet élément.

La proposition est déposée presque à temps puisque le Conseil communal devra faire part de ses réflexions et de la décision à prendre au plus tard en mai 2025.

Discussion :

Cédric Dubuis, Le Glèbe, à titre personnel

Nous fonctionnons en tant que milicien et diminuer la charge de 9 à 7 personnes fait également diminuer la participation des contribuables en tant que membre du Conseil communal.

Avant de comparer avec le Conseil fédéral ou le Conseil d'Etat, comparons ce qui nous rallie, soit les communes de Villars-sur-Glâne, Val-de-Charney, Romont, le Mouret, Estavayer, Siviriez, Broc, Gruyère, Corminboeuf ou encore quelques-unes d'autres qui ont 9 membres dans leur Conseil communal.

Une des dernière communes à avoir diminué le nombre de personne est la commune de Belfaux.

Cette proposition ne ferait qu'augmenter la charge administrative ou le personnel communal.

Il est nécessaire de garder cet esprit de milice et 9 personnes au Conseil communal afin de répartir les capacités différentes de chacun.e sur un nombre plus élevé que 7 personnes.

Il propose de ne pas entrer en matière dans cette proposition.

Yasmine Macheret, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

Elle partage l'avis de Cédric Dubuis en mettant aussi en avant l'esprit de milice par le fait que l'on restreigne le nombre de personne qui pourrait effectivement rentrer au Conseil communal.

Réduire son taux de travail pour s'engager à 30 ou 40% pour la commune n'est plus dans l'esprit du temps.

Elle invite également à rejeter cette proposition.

Décision :

Acceptez-vous la proposition telle que présentée ?

Avec 23 oui, 14 non et 3 abstentions, la proposition de Pascal Krayenbühl est acceptée et est transmise au Conseil communal qui a un délai jusqu'en mai 2025 pour y donner une réponse.

6.2 Proposition de Pascal Krayenbühl : versement d'un montant d'un franc par habitant.e de Gibloux à la faïtière « Fribourg-Solidaire

« La Fédération Fribourgeoise de Coopération Internationale "Fribourg-Solidaire" est née en 2003 de la volonté d'ONG fribourgeoises actives dans la coopération au développement de se regrouper.

En 2024, 36 ONG fribourgeoises en sont membres et la faîtière a signé un contrat de prestations avec le Canton de Fribourg. De plus, 27 communes fribourgeoises en sont contributrices, dont celle de Gibloux qui a reçu le label "Commune Solidaire" en 2023.

Fribourg-Solidaire co-finance les projets de coopération au développement de ses membres, et, par des coachings personnalisés, des ateliers de formation et des partages de savoirs, accompagne ses membres dans le but d'améliorer la qualité, la durabilité et la pérennité de leurs projets.

Depuis 2023, le canton de Fribourg fixe sa contribution annuelle à CHF 1.-/habitant.e.s, comme 9 communes fribourgeoises (La Brillaz, Ponthaux-Nierlet, Cottens, Villars-sur-Glâne, Attalens, Neyruz, Corminboeuf, Avry et Matran). 18 autres communes contribuent actuellement. La moyenne des contributions communales représente en 2023 un montant de 42 centimes par habitant.e.s. La commune de Gibloux vient d'y contribuer pour la première fois par un don de CHF 300.- soit 3,75 cts/habitant.e.s.

Pour les communes fribourgeoises, contribuer financièrement aux projets des membres de Fribourg-Solidaire, c'est :

- bénéficier de l'expertise de Fribourg-Solidaire et la garantie d'un suivi professionnel dans la coopération au développement ;
- un seul interlocuteur : les membres de Fribourg-Solidaire renoncent à démarcher les communes fribourgeoises, laissant ainsi à Fribourg-Solidaire le soin de nouer des partenariats professionnels avec les collectivités publiques à tous les niveaux : communaux, cantonaux et fédéraux ;
- la transparence dans l'attribution des fonds affectés aux projets : chaque année, Fribourg-Solidaire rédige un rapport annuel public et un rapport annuels institutionnel à l'attentions de ses membres et partenaires attestant de la répartition des fonds alloués par chacun.e.
- un outil de valorisation de notre politique : alors que l'Agenda 2030 pour le développement durable est devenu une véritable référence, nous contribuerions ainsi à son objectif 17. Cet objectif 17 vise à : « renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ».

Par cette participation, il ne s'agit pas d'opposer les besoins locaux de proximité aux besoins internationaux, mais bien d'agir en étant complémentaires, solidaires et exemplaires.

Avec cette proposition, j'invite la Commune de Gibloux à consolider son statut de commune solidaire en versant le montant d'un franc/habitant.e.s à la faîtière « Fribourg-Solidaire » soit un montant de CHF 8'000.- environ ou 0,02% des charges. »

Pascal Krayenbühl

Il est rappelé que Fribourg-Solidaire est une organisation qui regroupe différentes organisations ONG qui soutiennent des projets.

Un des intérêts de participer à les soutenir est l'exemplarité.

Les aides locales existent et doivent être soutenues mais l'idée est aussi de soutenir les plus défavorisés.

Au niveau des domaines soutenus, il y a la santé, l'éducation, l'eau potable, l'agriculture, toutes sortes de projets dans différents pays du monde que ce soit en Afrique, en Amérique centrale ou encore dans les Caraïbes.

Au niveau du montant, cela représente CHF 8'000.-. Il est rappelé à titre de comparaison que les charges de la commune sont à 44 millions de francs et que cette dépense représente 0.02% des charges.

Julien Gremaud

Le Conseil communal n'a pas de commentaire à apporter.

Discussion :

Cédric Dubuis, Le Glèbe, à titre personnel

Fribourg-Solidaire aide de nombreuses organisations situées à l'étranger. Il suggère de regarder autour de nous et de voir ce qui va arriver pour de nombreux contribuables dans notre commune suite à l'augmentation des coûts de l'assurance maladie et autres charges.

Il serait judicieux d'aider en premier lieu les personnes de notre commune, ensuite les personnes du district, celles du canton, de notre pays et en dernier lieu les personnes à l'étranger.

Il y a déjà de nombreuses aides pour les pays qui nous entourent tant au niveau cantonal que fédéral.

Nos impôts n'ont pas à décider sur quelles associations une aide sera versée.

Avec cette proposition, le Conseil communal est lié à un montant et à un nombre par année. Il demande à laisser une liberté de manœuvre au Conseil communal afin de valoriser et donner des dons à des associations locales.

Il propose de refuser cette proposition.

Yasmine Macheret représentant une partie du cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Une partie du groupe de Vuisternens-en-Ogoz s'oppose à cette proposition. »

Certes, plusieurs communes ont choisi d'y adhérer, mais cela ne signifie pas que nous devrions les suivre aveuglément. Ce virage vers des engagements internationaux, souvent initié par des communes plus grandes et plus fortunées, ne correspond pas aux priorités d'une commune de notre envergure. Nous estimons également qu'il est essentiel que chaque citoyen conserve la liberté de choisir les causes qu'il souhaite soutenir. **En engageant des fonds publics communaux dans des projets internationaux**, nous nous éloignons de notre mission première : servir les intérêts de notre population et répondre aux besoins locaux.

Plutôt que d'emboîter le pas à ces démarches hors sol, nous devrions concentrer nos ressources sur des projets locaux. Lors de la séance des budgets, nous pourrions, par exemple, allouer ces CHF 8'000.- à des associations locales, répartis en deux montants de CHF 4'000.- selon les choix du Conseil général. Ainsi, nous soutiendrions directement des initiatives ayant un impact tangible sur notre population.

La Commune de Gibloux doit rester fidèle à son engagement envers des actions locales, avec des retombées concrètes et visibles pour ses habitants, plutôt que de se disperser dans des projets internationaux. **Nous vous invitons donc à rejeter cette proposition.** »

Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Il entend ce qui a été dit par ses deux collègues.

Au niveau des communes que l'on dit grandes et fortunées, il y a quand même Cottens, Ponthaux-Nierlet et Attalens qui ne sont pas plus grandes que Gibloux.

On parle de CHF 8'000.-, la question de savoir si l'on doit ou pas soutenir à l'étranger, on peut l'entendre mais il faut rester les pieds sur terre. Si on donne CHF 8'000.-, on pourra toujours donner deux fois CHF 4'000.- à des sociétés locales.

Il faut juste se rendre compte que lorsque l'on a des budgets de la taille d'une commune comme Gibloux, on peut se montrer solidaire avec CHF 8'000.- par année vis-à-vis du reste du monde.

Yasmine Macheret

Ce n'est pas parce que le voisin jette l'argent par les fenêtres qu'il faut faire de même.

Et à titre personnel, elle estime avoir une mission envers la population et se sentirait mal à l'aise face à ce qui a été dit précédemment, face à la hausse des primes assurances maladies, etc. Il y a beaucoup de personnes proches de chez nous qui en souffrent.

Elle maintient qu'il faut rejeter cette proposition.

Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Il précise que ce montant de CHF 8'000.-, c'est 75 fois moins le montant que le Conseil général vient de voter pour l'achat d'un tracteur.

Yasmine Macheret

On ne peut pas comparer l'incomparable. En l'occurrence un tracteur multifonctionnel a un impact direct sur la population et surtout sur le personnel qui travaille pour notre commune.

La comparaison est mauvaise.

Décision :

Acceptez-vous la proposition telle que présentée ?

Avec 20 oui, 19 non et 1 abstention, la proposition de Pascal Krayenbühl est acceptée et est transmise au Conseil communal qui a un délai d'une année pour y donner une réponse.

6.3 Proposition de Léo Bulliard : entreprendre les démarches en vue de l'acquisition de la parcelle art. 23 RF, secteur Farvagny-le-Petit

« Entre 2015 et 2023, Farvagny-le-Petit a vu sa population augmentée de 320 habitant-e-s, de loin la croissance la plus soutenue du territoire communal. Le centre du village s'est densifié ne laissant plus que quelques parcelles non bâties. D'une superficie de 1093 m², la parcelle art. 23 RF située en aval de la chapelle St-Claude (n°OFS : 2236.FR219211) occupe une place privilégiée au cœur du village. C'est notamment au nord de cette parcelle qu'a lieu le ramassage scolaire des élèves se rendant sur les sites de Farvagny-le-Grand et Vuisternens-en-Ogoz. Actuellement, la zone ne possède aucun aménagement du point de vue sécuritaire et l'attente se fait sur le bord d'une route dont la fréquentation suit l'accroissement de la population. Afin de pallier cette situation, il est nécessaire que la Commune se porte acquéreuse d'une bande de ce terrain. Plus largement, de par sa situation, cet emplacement représente une opportunité de créer un lieu de rencontre pour la population. Le village ne possède qu'un seul espace communal, situé dans le quartier de Clos Besson, qui comprend uniquement deux bancs et une table. Avant que cet espace ne fasse place à un énième immeuble, je propose que le Conseil communal entre en discussion avec les propriétaires afin d'acquérir cette parcelle. Cet achat doit nous permettre d'assurer un espace de ramassage scolaire sécurisé, d'offrir un espace de rencontre digne d'un village de près de 800 habitant-e-s, avec notamment une place de jeux, et éventuellement

l'aménagement de places de parcs pour les visites qui sont actuellement contraintes d'empiéter sur les routes. »



Léo Bulliard

Les travaux actuels à Farvagny-le-Petit auraient donné de la difficulté aux bus scolaires d'y circuler, heureusement que c'est les vacances scolaires. Ceci montre une fois de plus qu'il est nécessaire d'aménager une zone pour le ramassage scolaire.

Jacques Crausaz

Merci à Léo Bulliard pour sa proposition et l'inventaire des possibles usages communaux de ce terrain.

Le Conseil communal a identifié le même intérêt pour cette parcelle, même si elle ne nous permet pas de réaliser Times Square dans le Manhattan du Gbloux, ce terrain nous permettrait une respiration au centre d'un village qui a connu un très fort développement des constructions.

Le Conseil communal y travaille depuis 2021 en ayant déjà entamé la discussion avec le propriétaire.

Les aléas au sein de la famille propriétaire ont lourdement ou largement retardé la finalisation d'une possible transaction.

Aujourd'hui, il s'agit d'une hoirie qui est propriétaire et en a confié la vente à un courtier. Le Conseil communal a déposé sa meilleure offre, il attend maintenant la décision et compte sur le Conseil général pour approuver l'investissement conséquent si l'offre est retenue.

Discussion :

Didier Gobet, Farvagny, à titre personnel

Il est demandé d'avoir une idée sur le montant de l'offre.

Jacques Crausaz

Du fait qu'il s'agit d'une transaction commerciale, il ne sera pas divulgué le montant de l'offre.

Jacques Frioud, Rossens, à titre personnel

Il est demandé pourquoi le Conseil communal n'a pas anticipé pour mettre cette parcelle en zone d'intérêt général du fait qu'il en parle depuis plusieurs années.

Dominique Ayer

Il s'agit d'une surface un peu particulière et c'est la raison pour laquelle le Conseil communal n'a pas anticipé.

Julien Gremaud

La commune n'étant pas propriétaire de la parcelle, le propriétaire doit donner son accord, il aurait probablement fait opposition et pour aller vers une zone d'intérêt général, ça devient une expropriation avec une indemnisation pour le propriétaire.

Marianne Pittet, Le Glèbe, à titre personnel

C'est vrai qu'à Farvagny-le-Petit, la population a augmenté en quelques années de plus de 200 personnes. C'est une très bonne idée de vouloir un espace de respiration au milieu du village et un lieu communautaire où les enfants peuvent prendre le bus en toute sécurité.

Elle fait mention de la situation de Rueyres-st-Laurent avec une population qui a augmenté de 140 personnes dans le même nombre d'année. La place où se trouve l'école n'est pas très grande et se situe toujours en zone d'intérêt général et va peut-être devenir une zone résidentielle.

Il n'y a pas non plus de place pour un arrêt de bus pour les enfants, pas non plus de place de jeux, ni de place agréable où la population pourrait se rencontrer.

Décision :

Acceptez-vous la proposition telle que présentée ?

La proposition de Léo Bulliard est acceptée à l'unanimité et est transmise au Conseil communal qui a un délai d'une année pour y donner une réponse.

7. Informations et communications du Conseil communal

- Création du Prix au développement durable, Dominique Ayer

Donnant suite à la proposition de Mmes Danielle Baechler, Catherine Ducrest, Catherine Perritaz et MM Florian Berset, Julien Gremaud, Serge Roubaty du 19 février 2020, acceptée par le Conseil général le 28 mai 2020, le Conseil communal a mis en place un prix du développement durable.

Sensible aux actions menées dans ce vaste domaine et conscient de son rôle d'exemplarité, le Conseil communal avait partagé la volonté du Conseil général en soulignant qu'il allait approfondir le sujet durant la législature 2021-2026.

Une commission chargée d'élaborer le projet a été mise en place. Elle est composée de Catherine Balmer, membre de la commission des eaux, Jacques Frioud, membre de la commission nature et environnement, Cédric Dubuis et Valentin Favre membres de la commission des transports, Pascal-Cudré Mauroux responsable Dicastère énergie et Dominique Ayer responsable Dicastère aménagement.

Le prix du développement durable récompense et encourage les réalisations de projet qui contribuent à trouver un équilibre durable entre l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité environnementale.

Le concept est régi par un règlement adopté par le Conseil communal le 24 juin 2024, d'une procédure de candidature et d'un dossier à élaborer. Tous les documents se trouvent sur le site Internet de la commune : www.commune-gibloux.ch.

Le site Internet : www.communes-durables.ch réalisé par le canton en étroite collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises met à disposition un portefeuille d'actions durables. C'est une boîte à outils pour la réalisation d'initiatives en faveur de la durabilité pour les communes fribourgeoises et les sociétés locales.

- Subvention pour les titres de transport des jeunes en formation, Pascal Cudré-Mauroux

Le Conseil communal avait apporté une première réponse partielle en séance du 5 octobre 2023, notamment en indiquant qu'une réponse complète parviendrait dans les meilleurs délais au Conseil général.

Après analyse par le Dicastère, il s'avère que la Commune de Gibloux a une population de jeunes en formation (âgé de 15 à 25 ans), qui s'élève à 1045 personnes. En tenant compte de cet élément, il est tout à fait envisageable qu'une majorité des jeunes requièrent cette aide. En tenant compte du montant retenu dans la proposition faite par M. Bulliard, le coût annuel de cette nouvelle dépense pourrait donc s'élever à CHF 105'000.-.

La proposition porte sur une subvention du tiers du montant de l'abonnement Frimobil. Seuls les jeunes bénéficiant d'un abonnement pourront bénéficier d'un soutien.

Certains jeunes :

- pourraient être au bénéfice d'un abonnement allant au-delà de la zone Frimobil, voire d'un abonnement général pour des raisons de formations ou purement privées. Une part de subventionnement à hauteur d'un tiers s'en trouverait fortement augmentée ;
- en apprentissage peuvent bénéficier d'une participation de leur employeur, notamment s'ils doivent suivre des cours interprofessionnels ;
- notamment du secteur Le Glèbe, doivent disposer de deux abonnements différents selon le parcours emprunté (via Cottens ou via Farvagny-le-Grand).

La configuration de notre commune fait que des villages ne sont que très peu desservis en transports publics (Car postal, secteur Le Glèbe), rendant la prestation moins intéressante. Les jeunes doivent souvent trouver d'autres solutions de mobilité que les transports publics.

À un autre niveau, la proposition a le mérite de soutenir les jeunes et les familles qui doivent faire face à des charges plus importantes au moment de la formation des enfants. Néanmoins, cette solution reviendrait à subventionner également des familles qui n'en ont pas réellement besoin (soit celles qui

bénéficient d'ores et déjà d'aides étatiques diverses, soit celles qui disposent de revenus suffisants pour faire face à ces charges-là). Ceci viendrait alors grever le budget communal et nécessiterait certainement de faire des choix dans le processus budgétaire.

Or, nous constatons que si les résultats de ces dernières années ont été excellents, c'est notamment en raison de la bonne habitude prise par l'administration communale de contenir les charges et non pas en raison d'excédents d'impôts. Par ailleurs, ces bons résultats permettent à la Commune de pouvoir maintenir un programme d'investissements important, qui bénéficiera à toute la population – qu'il s'agisse d'espaces de rencontre, de lieux de sports et de loisirs ou encore d'écoles. Enfin, cela a également permis une baisse de la fiscalité de 85% à 82% de l'impôt cantonal, baisse qui avait été proposée pour une année par le Conseil communal et que le Conseil général a souhaité pérenniser lors de sa séance de décembre 2023.

Il est également à rappeler que le budget 2024 de la Commune de Gibloux est déficitaire d'environ 1,5 millions de francs.

La mise en place d'un tel projet demande un grand investissement pour l'administration des preuves, tant en matière de formation que d'acquisition de l'abonnement de transport. Ces éléments devront être étudiés en détail pour un projet dont la pérennité n'est pas évidente.

Fort des éléments qui précèdent, le Conseil communal s'est penché sur cette nouvelle dépense qui n'a pas été ajoutée au budget 2024. Il a été décidé de ne pas entrer en matière pour la demande émise au Conseil général par M. Bulliard.

Toutefois une réflexion élargie, doit être menée pour encore améliorer la mobilité et en faire profiter toute la population. La commune de Gibloux, ou la région Gibloux est réputée pour être la zone la mieux desservie du canton par les transports publics. Nous partons quand même de l'idée que tout peut s'améliorer et répondre aux nouvelles tendances : viser à intensifier les cadences horaires, y compris dans les endroits hors axe de communication ; aller vers une harmonisation des tarifs des transports publics sur l'entier du territoire communal à un tarif préférentiel ; imaginer un transport péri-urbain pour relier les différents villages de la commune, sans oublier la desserte des zones d'activité...

L'objectif est d'établir un concept mobilité pour coordonner les demandes et répondre à l'ensemble des citoyens tout en sachant que la commune devra participer à ces frais, il serait étonnant que les transport publics prennent tout à leur charge.

- *Nouveau règlement relatif à l'encouragement sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, point de situation, Pascal Cudré-Mauroux*

L'annexe du règlement communal sur l'énergie « Tableau communal des subventions » a été revisité en Commission de l'Energie en début d'année 2024 et a été soumis au Conseil communal. La proposition a été acceptée. Le dossier a ensuite été transmis à la « Direction de l'économie et de l'emploi » (qui est devenu Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle - DEEF). qui nous l'a retournée à fin août.

L'objectif était de le présenter au Conseil général au plus tard cette année encore.

La DEEF nous a retourné le document à fin août et nous demande d'apporter quelques légères modifications au tableau des subventions mais surtout nous demande de reprendre notre règlement sur l'énergie et de l'adapter aux nouvelles subventions, mais aussi profiter de le remettre à jour.

Le revisite du règlement est en phase d'écriture et le tableau des subventions sera corrigé et amené en séance de commission énergie agendée en novembre. Le règlement adapté et le tableau des subventions corrigé doivent ensuite être validé par le Conseil communal, par la DEEF et bien sûr par le Conseil général. Dès que le règlement aura été adopté, la décision d'adoption sera soumise au referendum facultatif (art. 52 LCo).

Nous souhaitons vraiment soumettre à la séance de printemps du Conseil général le nouveau règlement sur l'énergie ainsi que le tableau des subventions avec ses nouvelles propositions de subventionnement.

- *Présentation du nouveau clip vidéo de la commune ; Julien Gremaud*

Lors des discussions des budgets en décembre 2023, le Conseil général a voté un montant pour la création d'une vidéo de présentation de la commune.

Cette vidéo a été réalisée par l'entreprise locale, Villarlod Prod, sous la responsabilité de Gaëtan Brügger. Elle ne sera pas mise sur le site Internet de la commune mais sera présentée lors d'événements comme les promotions civiques, l'accueil des nouveaux habitants, les conférences régionales ou autres, la soirée des entreprises.

Les membres du Conseil général visionnent la vidéo.

L'angle choisi par le Conseil communal, Gibloux au fil des saisons, Gibloux active, Gibloux surtout motivée, fait ressortir un bon mélange entre les sociétés locales, nos artisans, nos entrepreneurs, les différents corps de métier et aussi nos différents villages.

Ce film ne sera jamais présenté seul mais toujours accompagné par la suite d'un petit discours sur au final qu'est-ce que c'est Gibloux et qui permettra aussi de donner encore une plus belle image de notre commune.

Elias Pesenti, Rossens, à titre personnel

La vidéo est très bien et il est dommage qu'elle ne soit pas publiée sur la page d'accueil du site Internet de la commune. Le contribuable a payé pour cette vidéo et cela ferait une bonne publicité pour la commune de Gibloux.

Julien Gremaud

La question s'est également posée au sein du Conseil communal.

Cependant si la vidéo est publiée sur le site Internet de la commune, elle ne sera plus utilisée du fait que de manière générale les personnes vont régulièrement sur le site Internet et pourront ainsi la visionner et deviendrait très rapidement obsolète.

Les dix ans de la fusion approchent et une des activités pourrait être la projection de cette vidéo qui permettrait à la population de venir la voir.

8. Informations et communications du Bureau

- Fonctionnement de nos organes politiques

Le Bureau encourage les membres du Conseil général à participer aux séances organisées soit par la Préfecture de la Sarine soit par l'Association des communes fribourgeoises relatives au fonctionnement de nos organes politiques, en particulier le Conseil général.

Chacun.e a reçu les informations par courriel.

- Manifestation d'hostilité à l'égard des membres des parlements en Suisse

Sur mandat du département fédéral de justice et police, deux chercheuses de l'Université de Zürich mènent une enquête au sujet des manifestations d'hostilité à l'égard des membres des parlements en Suisse.

Chacun.e a reçu une information à ce sujet et sera peut-être contacté.e via l'adresse @commune-gibloux.ch.

- Prochaine législature

Le Bureau, en concertation avec le Conseil communal, organisera deux séances dans le but de présenter à la population les tâches respectives de nos Conseils tout en expliquant le mode électoral qui entrera en vigueur lors des élections communales de 2026.

Pour mémoire, les élections seront générales sur l'ensemble de notre commune et plus par cercles comme c'est le cas actuellement.

Les dates de ces séances sont prévues :

mercredi 30 avril 2025 à Farvagny-le-Grand ;

mardi 6 mai 2025 à Rossens.

Le Bureau a proposé pour le budget 2025 que le montant de CHF 1'500.- (5 x CHF 300.-) alloué aux cercles pour le maintien des activités villageoises sera utilisé en 2025 pour ces séances d'information à la population.

- Dates des prochaines séances 2024 du Conseil général

2 et 3 décembre 2024 (budgets)

- Dates des séances 2025 du Conseil général

2 avril 2025

26 et 27 mai 2025 (comptes)

30 octobre 2025

1 et 2 décembre 2025 (budgets)

9. Divers

- Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Il regrette de ne pas avoir reçu, par écrit et par avance, la réponse quant à sa proposition sur une subvention pour les titres de transport des jeunes en formation et d'avoir dû attendre deux ans pour une réponse telle qu'elle a été donnée.

Il revient sur le montant évoqué de CHF 105'000.- qui est à peu près le même mentionné dans la proposition, soit CHF 101'700.-. En son temps, l'estimation n'avait pas fait peur aux membres du Conseil général étant donné qu'ils l'ont acceptée.

S'agissant des questions du budget, lors d'une de ses interventions, il avait appelé à être attentif au fait que l'on parlait de baisse d'impôts et que ce n'était en tout cas pas ce genre de chose qu'il faudrait venir couper ensuite. Il est déçu que maintenant cela vienne à l'encontre.

Comme dit à l'époque avec la baisse d'impôt : on arrose tout le monde et c'est ceux qui en ont le moins besoin qui en profitent le plus, il est difficile de comprendre qu'on dise maintenant que certaines familles n'auraient peut-être pas besoin de ce soutien.

Au niveau des montants, il s'agissait d'une proposition. Le Conseil communal aurait pu venir avec des montants qu'il jugeait raisonnables comme des montants forfaitaires à l'image de la commune de Corminboeuf.

La réponse ne semble pas aboutie et n'apporte rien d'autre que l'on ne rentre pas en matière alors même que le Conseil général avait soutenu massivement la proposition.

On a parlé des familles qui n'en auraient peut-être pas besoin, mais pensons aux familles qui en auraient besoin, à tous les jeunes en formation qui auraient été contents de recevoir ce petit montant que le Conseil communal n'a pas considéré.

Il reviendra lors d'une prochaine séance avec une proposition ayant un sens plus précis pour aider ces personnes-là.

- Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Lors des comptes 2020, on bouclait la partie travaux de la Route des Biches et de la Route de la Raveire. Il y avait également tout un volet juridique sur des indemnités qui devaient être versées à des riverains.

Il est demandé si le volet juridique est également clos et quels sont les montants que la commune a dû engager pour dédommager les riverains et à qui incombait les dommages. Il avait été dit à l'époque que ce pouvait peut-être être une faute des ingénieurs ou alors est-ce la commune qui a dû prendre plein pot sur ces dédommagements qui auraient dû être donnés.

Julien Gremaud

Il est pris note de la question, une réponse sera donnée pour la prochaine séance mais sauf erreur, il n'y a pas eu de conséquence financière pour la commune.

- Sophie Tritten, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

« En mars dernier, nous avons voté un crédit pour des mesures de modération de trafic dans le Haut Gibloux. Dans le document de Team+, concernant le village de Vuisternens-en-Ogoz, figure parmi les mesures le dégagement du passage piéton devant l'église. Ce tronçon présente plusieurs difficultés notables :

- 1. **Virage étroit devant l'église** : Le virage est particulièrement étroit, rendant le croisement avec les bus, les véhicules agricoles et les camions très compliqué et dangereux.*
- 2. **Présélection pour la laiterie et le nouveau quartier** : La présélection pour accéder à la laiterie et au nouveau quartier d'habitations derrière la scierie est courte pour une chaussée en pente.*
- 3. **Visibilité du passage piéton** : Juste en contrebas de cette présélection, il y a un passage piéton dont la visibilité est très mauvaise pour les conducteurs venant de Romont, surtout pour les piétons s'engageant depuis le côté droit de la chaussée, ce qui augmente le risque d'accidents.*
- 4. **Passage piéton sans trottoir** : Un autre passage piéton, situé entre le parking de l'école et la cure, n'aboutit sur aucun trottoir, ce qui pose un problème de sécurité pour les piétons.*

Ma question est de savoir si, dans le cadre de l'étude mentionnée précédemment, le bureau Team+ a émis des recommandations particulières pour ces problèmes. Si oui, quelles sont-elles ? Dans le cas contraire, la commune envisage-t-elle de prendre des mesures de modération de trafic sur ce tronçon qui présente de nombreux écueils ? »

- Sophie Tritten, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

« Demande d'un postulat

Les dépassements de coûts et les mauvaises surprises sont courants dans les grands chantiers de ce canton, ce qui semble presque en être la marque de fabrique. Cependant, pour notre jeune commune, l'agrandissement de l'école de Rossens représente une première expérience au goût amer. La perfection n'étant pas de ce monde, il est nécessaire d'accepter certains impondérables comme faisant partie des risques inhérents à la construction, malgré les normes SIA qui encadrent ce domaine.

Cela dit, les processus dépendant avant tout des individus, il est essentiel de viser une amélioration continue. Chercher à s'améliorer est extrêmement positif, surtout lorsqu'il s'agit de la gestion des fonds publics.

Le chantier de l'école de Rossens a été marqué par des erreurs graves de l'ingénieur en charge, comme l'a souligné M. Schafer lors de la séance du Conseil général du 6 décembre 2022. Afin de tirer les leçons de cette expérience et d'améliorer nos pratiques, je souhaiterais qu'un rapport soit établi et que les éléments suivants soient portés à la connaissance du Conseil général :

1. **Erreur de calcul des métrages** : *Le devis d'agrandissement contenait des erreurs de calcul des métrages. Aurait-il été possible de détecter cette erreur avant l'adjudication des travaux ?*
2. **Procédure de vérification des devis** : *Existe-t-il une procédure de vérification des devis ? Si oui, comment peut-elle être améliorée ?*
3. **Sélection des prestataires** : *Comment sont choisis les prestataires, tels que les ingénieurs et les architectes en charge du suivi de chantier ?*
4. **Mesures correctives du Service technique** : *Quelles mesures le Service technique a-t-il prises pour pallier les manquements des prestataires avec lesquels il travaille ?*
5. **Mission de la commission de bâtisse** : *La commission de bâtisse reçoit-elle une lettre de mission pour le suivi des chantiers ?*
6. **Responsabilité et dédommagements** : *Quelles démarches ont été entreprises pour rechercher les responsabilités et obtenir d'éventuels dédommagements ? »*

Yves Rumo

Le dossier concernant la modération de trafic est toujours en mains du Service de la mobilité et du Service des ponts et chaussées.

Beaucoup de questions sont posées quant à la sécurité de cet axe routier sur une route cantonale. Avec le construit actuel, il est difficile d'améliorer ce tronçon si ce n'est une limitation de vitesse qui doit être discutée avec le canton.

Démolir le muret serait une solution pour avoir une meilleure visibilité au passage piéton de l'Areyna, mais celui-ci étant protégé, sa démolition est impossible.

A ce jour, il n'y a pas d'autres solutions que de prendre contact avec le canton quant à une limitation de vitesse.

Julien Gremaud

Il est pris note du postulat, le Conseil communal aura un délai d'une année pour y donner suite. Une réponse sera donnée sur les questions et en second plan, une réponse sera donnée une fois que tout le dossier sera terminé.

Une analyse d'un point de vue juridique sera entreprise afin de savoir si les réponses pourront être diffusées publiquement.

Le Bureau prend note de ce postulat, il sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

- Michel Alleman, Farvagny, à titre personnel

« Question concernant le revêtement routier – sortie du giratoire de Farvagny-le-Grand vers la route de Grenilles »

Ayant constaté un piteux état du revêtement routier à la sortie du giratoire au centre de Farvagny-le-Grand direction Grenilles, je me suis permis d'adresser un courrier, le 10 avril dernier, au service des ponts et chaussées – section entretien des routes – pour relayer beaucoup de remarques de la part de concitoyennes et concitoyens.

A ce jour, aucune réponse de la part de ce service cantonal.

Au mois de mai, quelques trous ont été rebouchés par l'équipe des cantonniers. Comme on pouvait s'y attendre, ce « bletzage » n'a tenu que quelques semaines. Vous l'avez certainement constaté ce soir en passant dans ce secteur, les trous se sont reformés et sont encore plus profonds. La situation est donc pire qu'à la fin de l'hiver. Ces trous sont non seulement gênants pour les véhicules mais ils sont surtout dangereux pour les deux roues. Il est constaté également que les véhicules, pour éviter ces nids de poules, empiètent sur le trottoir très fréquenté par les enfants et les adultes à certaines heures de la journée.

Est-ce que le Conseil communal est intervenu auprès de l'Etat au vu de cette situation étant donné le statut cantonal de cette route. Si oui, qu'elle a été sa réponse et quelles sont les mesures envisagées rapidement pour améliorer ce revêtement ?

Si l'Etat ne veut pas intervenir, le Conseil communal ne pourrait-il pas se substituer pour réaliser cet entretien ?

Question concernant le centre de Grenilles – secteur non goudronné

Dans le centre du village de Grenilles étaient posées des barrières de chantier depuis plus de deux ans en raison d'un secteur non goudronné entre la route et un mur de soutènement. Ces barrières ont

disparu récemment et ont été remplacées par des piquets à neige posés par le service d'entretien cantonal. A ce jour, cette section de route reste non goudronnée.

Est-ce que le Conseil communal peut nous informer sur cette situation ?

Est-ce l'Etat qui doit remettre en état ou est-ce le devoir du propriétaire de l'immeuble ? Où est-ce encore une obligation partagée ?

Question concernant la traversée de Grenilles – absence de trottoir et d'arrêt de bus

Un projet de la traversée de Grenilles avec réalisation d'un trottoir et d'aménagements d'arrêts de bus a été discuté avec les services de l'Etat en 2011 déjà. Depuis rien de concret !

Mon collègue Didier Gobet l'a relevé dans une précédente prise de parole.

Cette situation m'interpelle et les promesses faites à l'époque mais non tenues m'exaspèrent.

Je pense notamment aux élèves primaires et secondaires qui n'ont toujours pas d'arrêts de bus sécurisés et au souci des parents qui voient chaque jour leur progéniture longer cette route sans trottoir et aux heures d'important trafic.

Peut-on être informé de l'état de ce dossier ? Est-ce que le Conseil communal est conscient de cette situation par rapport au manque de sécurité pour les élèves ? Que compte faire le Conseil communal pour faire avancer le dossier ? »

Yves Rumo

Quant à la question concernant le revêtement routier – sortie du giratoire de Farvagny-le-Grand vers la route de Grenilles.

En fin d'année passée, des discussions ont été menées avec les services cantonaux qui ont promis une réfection durant l'année 2024. Par manque de budget, les travaux ont été repoussés en 2025, seuls les trous ont été bouchés dans le courant de cette année. Aux dernières nouvelles, les travaux devraient tout de même être réalisés cette année encore.

Des discussions seront entreprises quant au trottoir.

Aucune amélioration n'est prévue pour le giratoire après huit études menées par le canton, l'une des solutions serait la construction de la route d'évitement Nord dont le crédit d'étude a été refusé en décembre 2023.

Cependant, en cas de travaux sur ce tronçon qui est fortement utilisé par les transports publics, une route à sens unique durant les travaux par la route de contournement Nord sera peut-être la seule solution pour ne pas avoir une fermeture complète de cet axe durant les travaux.

Quant à la question concernant le centre de Grenilles – secteur non goudronné.

Des discussions ont eu lieu entre le promoteur, le privé et les services cantonaux. Aucune décision n'appartient à la commune.

Quant à la question concernant la traversée de Grenilles – absence de trottoir et d'arrêt de bus.

Il a été clairement dit par le canton que la prolongation de l'axe jusqu'à la sortie de Grenilles n'est pas possible. Une séance est prévue le 30 octobre 2024 avec l'ingénieur et les services cantonaux afin de relancer ce projet et de venir au plus vite devant le Conseil général avec des fiches d'investissement relativement coûteuses avec tous les tronçons à charge de la commune, notamment les murs de soutènement et les trottoirs à créer.

- Marianne Pittet, Le Glèbe, à titre personnel

« Dans la cadre de la commission des seniors, Gibloux Solidaire m'a fait part de leur demande écrite adressée au Conseil communal et de la réponse de ce dernier.

Leur demande était la suivante : La commune de Gibloux dispose-t-elle de locaux libres à mettre à disposition de l'association.

Leurs critères étaient assez élevés, il faut le convenir, mais le comité aurait sans doute été prêt à étudier toutes propositions.

Le Conseil communal a répondu par la négative et aucune suggestion ou proposition ne leur a été soumise.

Il a été dit en commission culturelle et ici-même par Monsieur Nieva que la Tuffière était sous-utilisée. Ce lieu serait idéalement placé, de plein pied, avec un parking et un arrêt de bus. Si ce n'est pour toutes les activités de Gibloux solidaire, au moins pour certaines. Le sondage adressé aux seniors au printemps, a fait remonter le souhait d'avoir des activités décentralisées justement.

Qu'en est-il de ces locaux à l'heure actuelle ?

D'autre part, l'ancienne école de Rueyres-st-Laurent présente également des locaux adaptés, avec rampe d'accès à l'entrée du bâtiment, un monte escalier et un coin cuisine à l'intérieur.

Comment ces locaux sont-ils occupés actuellement ?

Mon souhait serait que le Conseil communal reprenne contact avec Gibloux Solidaire pour engager une discussion sur leurs prétentions et leur présenter les options citées ici, ou d'autres opportunités qui pourraient s'ouvrir dans l'avenir.

Je rappelle qu'une convention lie la Commune à Gibloux Solidaire dans la mise en œuvre de la politique des seniors demandée par l'Etat.

Il faut donc les soutenir dans leur recherche de locaux plus adaptés et qui ne plombe pas leur budget, car actuellement, la subvention communale est absorbée par la location versée au Groupe E.»

Julien Gremaud

Des discussions ont eu lieu avec Gibloux Solidaire.

Les locaux de la salle de La Tuffière, certes pourraient être une solution, mais seront plutôt utilisés pour des projets culturels, l'idée étant de créer un pôle culturel dans ce bâtiment. Il faut se poser la question si Gibloux Solidaire fait partie de la culture.

Gibloux Solidaire ayant demandé des locaux à plein pied, l'ancienne administration à Rueyres-st-laurent n'a pas été retenue malgré l'escalier avec une rampe d'accès qui est déjà le cas avec les locaux qu'ils occupent actuellement.

La salle communale de Farvagny-le-Grand leur a été proposée mais elle ne leur convient pas.

Le Conseil communal essaie de trouver des solutions mais en l'état, la salle de La Tuffière n'est pas la meilleure idée.

Michel Allemann, Farvagny, à titre personnel

Il est demandé si dans le programme d'extension de l'école de Farvagny-le-Grand, il n'est pas possible de prévoir un volume qui pourrait être affecté à Gibloux Solidaire.

Julien Gremaud

Le programme est arrêté et il a été décidé de limiter les locaux à l'utilisation de l'école.

Le Conseil communal est toujours disposé à discuter avec Gibloux Solidaire pour l'utilisation de la scène de la salle communale par exemple.

Marianne Pittet

Des travaux seront entreprise dans l'ancienne école de Corpataux, il serait l'occasion d'y réfléchir pour leur prévoir un local.

Julien Gremaud

Il est pris note de cette remarque. Il faut savoir que le bâtiment de Corpataux sera probablement affecté pour la crèche et que l'école l'utilisera encore durant deux ans, soit jusqu'à la fin des travaux de l'école de Rossens.

- Yasmine Macheret, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

« Je souhaiterais soulever quelques questions concernant la gestion des routes communales, en particulier « les chemins de traverse » comme par exemple la route du Bois de Faye, entre Vuisternens-en-Ogoz et Rueyres-St-Laurent.

- 1. Pourquoi cette route est-elle l'objet d'un déneigement régulier ? Est-elle réellement considérée comme un axe essentiel, ou son usage pourrait-il être restreint ?**
- 2. Il me semble que ce problème n'est pas unique à la route du Bois de Faye. D'autres chemins de traverse semblent également être concernés par des questions de sécurité et de sur fréquentation. Une réflexion globale sur la gestion de ces routes communales, notamment en termes de sécurité et de limitation du trafic, serait-elle envisagée par le Conseil communal ?**

Yves Rumo

A l'époque cette route n'était plus déneigée, actuellement elle l'est mais pas salée.

Il est essayé de maintenir un maximum de routes ouvertes afin de désengorger les grands axes qui sont de plus en plus utilisés.

Une étude sur la mobilité globale de la commune va débiter afin d'élaborer des solutions tant pour les chemins piétons que pour cette mobilité sur les grands axes de circulation que la commune veut aujourd'hui opérer.

Une première étude a déjà été réalisée par le Service technique.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour les débats et encourage les membres du Conseil général à visiter les diverses manifestations agendées dans la commune. La plupart de ces manifestations revêtent un caractère intergénérationnel et contribuent ainsi au lien social tellement important.

La séance est levée à 21h48.

Approuvé, le... 2 décembre 2024

La secrétaire

Nadia Galley



Le président

Philippe Savoy

